

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Comptable taxateur d'étude notariale

Université de Limoges

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Limoges

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La spécialité *Comptable taxateur d'étude notariale* a été ouverte en 2005 à l'université de la faculté de Droit et des sciences économiques de Limoges. Elle permet aux diplômés d'exercer le métier de comptable taxateur d'étude notariale ou celui de caissier d'étude notariale. Sa création répond à une demande de la profession notariale et permet aux diplômés de s'insérer immédiatement dans la vie professionnelle.

Cette formation est ouverte aux étudiants titulaires d'un Bac + 2 et plus particulièrement aux étudiants titulaires d'un DUT *Gestion des entreprises et des administrations*, Carrières juridiques, d'un BTS *Comptabilité, gestion et organisations* ou d'un BTS *Notariat*. Elle s'adresse à un public de formation initiale et de formation continue.

La formation se déroule à Brive et bénéficie de l'appui logistique et financier de cette ville.

## Analyse

Objectifs
<p>La formation répond à une demande exprimée par la profession notariale. Les métiers visés sont comptable-taxateur d'étude notariale et caissier d'étude notariale. Cette formation permet également aux diplômés d'exercer des fonctions de comptable dans un cabinet d'expertise-comptable travaillant pour des études notariales, ou encore de comptable dans le cabinet d'un professionnel relevant d'une profession libérale réglementée.</p> <p>Les compétences sont clairement énoncées dans la fiche RNCP (Répertoire national des compétences professionnelles) et garantissent une excellente employabilité.</p>
Organisation
<p>La formation repose sur un seul tronc commun, sans cours optionnels, ce qui peut se justifier par son caractère très spécifique.</p> <p>Les enseignements sont pertinents et cohérents au regard des objectifs professionnels. Ils permettent aux étudiants d'acquérir d'une part, une culture générale comptable et juridique et d'autre part, des connaissances spécifiques liées aux particularités de l'entreprise notariale. Ainsi, l'enseignement de la comptabilité comporte l'étude d'une comptabilité non spécifique (relative aux règles ordinaires de la comptabilité d'entreprise) et l'étude d'une comptabilité spécifique (prenant en considération l'importance inhabituelle des comptes clients dans la profession notariale).</p> <p>Il convient de déplorer que la distinction stage - projet tuteuré n'est pas affichée dans les UE, ni dans la maquette pédagogique. La LP ne répond pas à la réglementation en vigueur sur ce point.</p> <p>La formation s'inscrit dans l'offre de formation de la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Limoges, et dans le partenariat avec la profession notariale, y compris sur le plan national. La délocalisation de cette formation à Brive trouve un appui financier et logistique de cette ville.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>La Licence professionnelle <i>Comptable taxateur d'étude notariale</i> se coordonne avec les autres formations en particulier en aval le master <i>Droit notarial</i> de l'université de Limoges, et en amont les BTS de <i>Comptabilité</i>, les DUT de <i>Gestion</i> et les BTS <i>Notariat</i>. Cette licence est la seule de ce type en France.</p> <p>La formation repose sur une très forte implication de la profession notariale, que ce soit au niveau local ou au niveau national, et tant sur le plan logistique et financier que dans la mise à disposition de ressources d'enseignements. Les professionnels participent notamment à l'encadrement des projets tuteurés, au jury de soutenance, à l'évaluation des mémoires... La singularité de cette formation sur le plan national lui permet une bonne reconnaissance au sein de l'université de Limoges.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est pilotée par un enseignant-chercheur en collaboration avec les organisations professionnelles et les intervenants universitaires et professionnels. La composition de l'équipe pédagogique démontre la large part accordée aux intervenants professionnels : 286 h sur 454 h, soit 63 % des cours (CM ou TD). De nombreux professionnels interviennent sur des matières essentielles (exemple : un inspecteur comptable enseigne la comptabilité notariale et les procédures comptables). Cependant, le total des horaires décrits pour les enseignants et professionnels, soit 430 h, ne correspond pas à celui des horaires décrits dans le tableau récapitulatif des UE.</p> <p>Une réunion de rentrée de l'équipe pédagogique est organisée chaque année. Un conseil de perfectionnement a lieu en cours d'année avec les étudiants ou leurs représentants. Enfin, une rencontre annuelle est organisée avec les organismes professionnels soutenant la formation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de cette formation ont fortement diminué depuis 2014/2015, et ce, malgré une bonne réussite du diplôme (en moyenne sur les cinq dernières années le taux de réussite est de 70%) et un très bon taux d'insertion dans le milieu professionnel (84% en moyenne sur les trois dernières années). Le nombre d'inscrits pédagogiques s'élevait à 65 en 2013-2014 et seulement à 26 en 2014-2015 et à 22 en 2015-2016. La baisse des effectifs semble correspondre aux besoins de la profession. Les inscrits proviennent essentiellement de BTS de toute la France. Le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant. 6 diplômés en 2011 parmi les 9 répondants à l'enquête étaient en poste en décembre 2013. 9 diplômés en 2012 parmi les 10 répondants étaient en poste en décembre 2014 et l'ensemble des 6 répondants, diplômés en 2013, étaient en poste en décembre 2015. Si le nombre de répondants à l'enquête nationale est relativement faible, une enquête interne en juin 2016 fait apparaître que sur 20 diplômés, 18 étaient déjà en poste ou devaient accéder à un emploi avant l'automne 2016.</p> <p>Le taux de poursuite d'étude est très faible. Un diplômé en 2011 parmi les 9 répondants était en poursuite d'étude en décembre 2013, un diplômé en 2012 parmi les 10 répondants était en poursuite d'étude en décembre 2014. Aucun diplômé en 2013 parmi les 6 répondants n'était en poursuite d'étude en décembre 2015. Un diplômé sur 20 en juin 2016 envisageait une poursuite d'étude.</p>
Place de la recherche
<p>La place faite à la recherche est relativement réduite car il s'agit d'une formation ayant pour objectif la professionnalisation. Cependant, l'équipe pédagogique est notamment composée de 6 enseignants chercheurs rattachés au CREOP, Centre de recherche sur les entreprises, les organisations et le patrimoine.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation se caractérise notamment par l'intervention particulièrement importante de professionnels dans la licence et l'implication d'organismes internes au notariat. Le stage d'une durée de 16 semaines et l'élaboration d'un projet tuteuré encadré par des professionnels attestent également de la place importante faite à la professionnalisation.</p> <p>Les objectifs de la formation en termes de compétences professionnelles sont clairement exposés dans la fiche RNCP. Cette dernière est également précise concernant les emplois auxquels peuvent accéder les diplômés et lisible quant aux enseignements dispensés et leur regroupement en unités d'enseignement. Cependant, le découpage de la structure des enseignements ne fait pas ressortir deux unités professionnelles « stage » et « projet tuteuré ».</p>

<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Un stage obligatoire de 16 semaines est effectué sur deux périodes (une période de quatre semaines en octobre et une période de 12 semaines en avril-juin).</p> <p>Lors de la recherche des stages, les étudiants bénéficient de divers appuis (Centre de Formation Notariale de Toulouse, de la chambre Interdépartementale des Notaires de la Creuse, Corrèze et de la Haute-Vienne ainsi que des Conseils régionaux des Notaires, professionnels et enseignants-chercheurs intervenant dans la formation).</p> <p>Les étudiants doivent également réaliser un projet tuteuré correspondant à 160 heures. Ce travail est effectué en groupe et porte sur un sujet pratique choisi par un professionnel (notaire ou comptable taxateur) qui est tuteur d'un groupe. A ce titre, il assure le suivi des étudiants dans la réalisation du projet. Ce travail donne lieu à une soutenance en fin d'année devant un jury auquel participent les intervenants professionnels.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>La vocation de cette formation ne comporte pas de dimension internationale. Des enseignements d'anglais (aux deux semestres) sont néanmoins dispensés afin que les étudiants soient en mesure de maîtriser un anglais utile au notariat.</p>
<b>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</b>
<p>Les modalités de recrutement de cette formation illustrent la volonté de réussite et d'insertion professionnelle. Les candidats sont recrutés en deux étapes. La recevabilité de la candidature est appréciée par une première commission. Puis, une commission pédagogique composée d'enseignants universitaires et de professionnels sélectionne les candidats. Le nombre d'inscrits est déterminé avec la profession notariale.</p> <p>La part importante d'étudiants en provenance de BTS reflète le caractère technique de cette formation.</p> <p>Le très bon taux de réussite obtenu depuis deux ans traduit l'efficacité des dispositifs mis en place.</p>
<b>Modalités d'enseignement et place du numérique</b>
<p>L'ensemble des enseignements est dispensé en présentiel sur le site universitaire de Brive.</p> <p>La formation a été ouverte à la formation continue en 2012-2013 et 2013-2014 grâce à une collaboration de l'Institut national de Formation Notariale (INAFON). Celle-ci a pris fin en raison d'un désengagement de l'INAFON. Cependant, un dispositif de formation continue est en cours de réactivation.</p> <p>La formation est ouverte aux personnes bénéficiant d'une validation des acquis d'expérience ou professionnels (VAE et VAP). Toutefois, seulement un dossier a été traité en 2009. Il est envisagé de proposer la formation par alternance.</p> <p>Les étudiants sont formés aux différents logiciels comptables utilisés dans les études notariales et bénéficient d'un cours d'informatique appliqué au notariat.</p>
<b>Evaluation des étudiants</b>
<p>L'évaluation des étudiants prend la forme de contrôles continus, d'épreuves écrites ou orales et d'une soutenance devant un jury (projet tuteuré et rapport de stage).</p> <p>La note correspondant au stage de 16 semaines est égale à la moyenne entre la note de suivi de stage fixée par le maître de stage et la note du rapport sur une question de pratique professionnelle.</p> <p>L'unité professionnelle ne se compense pas avec les autres enseignements. Le stage et le projet tuteuré constituent une seule unité d'enseignement alors qu'ils devraient être dans des UE distinctes non compensables.</p> <p>Le dossier ne comporte pas de précisions sur la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen.</p>
<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>Le supplément au diplôme décrit les exigences du programme. Le résumé du référentiel d'emploi ou d'éléments de compétence acquis est également très précis. Il n'est pas fait mention de l'acquisition de compétences transversales ce qui révèle le caractère fermé de la formation.</p> <p>Le suivi de l'acquisition des compétences se fait grâce à la complémentarité entre les unités d'enseignement et l'unité professionnelle (stage et projet tuteuré). L'implication des professionnels dans la formation favorise un suivi efficace de l'acquisition des compétences.</p>

### Suivi des diplômés

Le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant. Le temps moyen d'accès au premier emploi est inférieur à deux mois. Cependant, le dossier ne mentionne pas précisément les modalités du suivi des étudiants avec un taux de réponse très faible aux enquêtes menées. Il est fait référence à des enquêtes internes à la profession et à l'existence d'un annuaire des anciens.

### Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement se réunit en milieu d'année, il se compose du responsable de formation, des enseignants universitaires, de la directrice du centre juridique de Brive, de professionnels, de représentants des étudiants, et parfois d'un représentant de la chambre des notaires du Limousin. Ces conseils ont notamment été à l'origine de l'adoption de mesures ayant pour objet l'amélioration des conditions de travail.

Une procédure d'autoévaluation a été mise en place en 2015. Le caractère récent de cette procédure ne permet donc pas d'apprécier son efficacité.

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- Une forte employabilité pour les diplômés (avec toutefois très peu de répondants aux enquêtes).
- Une forte implication de la profession notariale.
- Une équipe pédagogique diversifiée et de qualité.
- Grande technicité des compétences acquises.

### Points faibles :

- Absence d'alternance.
- Perte du partenariat avec l'INAFON pour la formation continue.
- Faible place laissée à la transition numérique et aux systèmes d'information / dématérialisation.

### Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Métiers du notariat* spécialité *Comptable taxateur d'étude notariale* s'intègre parfaitement dans l'offre globale de formation. En raison de sa nature très technique, elle correspond à un besoin de la profession notariale. En témoigne à cet égard, le fort taux d'insertion professionnelle, sous réserve d'un faible taux de répondants.

Pour conserver son attractivité, elle doit néanmoins susciter des passerelles avec d'autres professions. Il serait également souhaitable qu'elle s'ouvre à l'alternance. Enfin, il importerait de renforcer les enseignements liés en particulier à la dématérialisation.

# Observations de l'établissement

Limoges, le 16 mai 2017

Alain CELERIER,  
Président de l'Université de Limoges

à

Monsieur le Président du HCERES  
A l'attention de Monsieur le Directeur du Département  
d'Évaluation des Formations  
2 rue Albert Einstein  
75 013 PARIS



Affaire suivie par  
Virginie Lefebvre  
Directrice des Etudes  
Tél. 05.55.14.92.81  
[virginie.lefebvre@unilim.fr](mailto:virginie.lefebvre@unilim.fr)

et Pascale TORRE  
Vice-présidente CFVU  
[pascale.torre@unilim.fr](mailto:pascale.torre@unilim.fr)

Réf :PFIP/DE/VL/1139

OBJET :

**Réponse aux observations sur le rapport d'évaluation de la licence  
professionnelle « Comptable taxateur d'étude notariale »**

Monsieur le Président,

La gouvernance de l'Université de Limoges et l'équipe de formation remercient le comité d'évaluation HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Le rapport qui en résulte analyse en profondeur le bilan de cette formation sur la période d'évaluation 2011-2016. Nous nous engageons à mettre en œuvre les démarches visant à satisfaire aux recommandations inscrites dans ce rapport.

Les observations du comité sur les différents critères de l'évaluation ne conduisent donc pas à des remarques particulières.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Alain CELERIER

